



FLASH SENSIBILISATION



COVID-19



La crise sanitaire a entraîné l'arrêt brutal ou le ralentissement de certains chantiers du bâtiment et travaux publics. Ils constituent par la présence de matières premières, de matériels et d'engins de chantier un risque élevé susceptible de générer la commission d'actes malveillants.



Pour prévenir ces actes délictueux, la gendarmerie du Rhône vous conseille en matière de prévention technique de la malveillance



MESURES ORGANISATIONNELLES



- Marquez votre matériel. Son identification va diminuer son attractivité et faciliter son identification en cas de vol.
- Dressez un inventaire détaillé de l'ensemble de votre matériel (N° de série, marque, type, caractéristiques uniques et photos...).
- N'hésitez pas à prendre attache avec les forces de l'ordre locales pour les informer de l'importance du chantier et de sa sensibilité face à des actes frauduleux.
- Suscitez une prise de conscience des risques auprès de vos collaborateurs et salariés et sur l'importance d'une bonne gestion des biens dont ils sont responsables.



MESURES PRÉVENTIVES LIÉES AU MATÉRIEL



MESURES PRÉVENTIVES TECHNIQUES ET HUMAINES



- Mettez en place une clôture sur l'ensemble du périmètre de votre chantier pour limiter les intrusions ou dégradations.
- Rangez le matériel en fin de journée dans un endroit sûr et fermé à clef.
- Protégez vos engins de chantier de préférence avec un système anti démarrage.
- Ne laissez pas les clefs sur le contact et ne pas les dissimuler sur les engins.
- Mettez hors d'atteinte tout outillage ou matériaux de valeur, dans une zone dégagée, facile à surveiller.
- Selon l'évaluation des risques qu'il est important d'identifier, prévoyez un gardiennage.
- Positionnez une protection vidéo sur les secteurs sensibles (certains systèmes sont mobiles et autonomes).
- Masquez les sources d'alimentation afin qu'elles ne puissent être neutralisées.
- La mise en oeuvre de dispositif de détection aura pour fonction de détecter toute intrusion illégale. Ce dispositif renvoyé vers une société de télésurveillance, une levée de doute pourra être effectuée.

#RépondrePrésent



- SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE, D'UN VOL OU DE DÉGRADATIONS,
- ✓ Ne touchez à rien afin de préserver les traces et indices et interdire tout accès sur les lieux,
 - ✓ Contacter la gendarmerie compétente ou en cas d'urgence composez le



LES GENDARMES SONT À VOTRE ÉCOUTE H 24 et 7/7
Demandez conseil à votre brigade de gendarmerie locale ou par internet
contacterlagendarmerie.fr

17